



Ministère du Contrôle Economique et des Audits
**Agence Nationale de promotion de la Bonne Gouvernance et de lutte
contre la Corruption (ANBGLC)**

Rapport d'activités 2010

Conakry, Août 2010

Le présent rapport de l'ANBGLC qui a pour objet de rendre compte des activités menées par elle couvre les activités de 2010. A ce titre, il s'articule autour des points suivants:

- Activités projetées ;
- Activités réalisées ;
- Recommandations.

I-Activités projetées :

Dans le cadre de promotion de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption, l'Agence Nationale de promotion de la Bonne Gouvernance et de Lutte contre la Corruption a projeté au titre de l'année 2010:

- L'élaboration du programme national de bonne gouvernance et la stratégie nationale de lutte contre la corruption ;
- La poursuite du processus d'approbation et d'adoption par le CNT du projet de loi anti-corruption ;
- La formation en collaboration avec le cabinet du département du contrôle d'Etat de cinquante (50) contrôleurs et inspecteurs d'Etat ;
- L'installation des Antennes régionales de FARANAH, MAMOU et BOKE ;
- La conception et la dissémination des outils pédagogiques, de prévention tout comme les supports de sensibilisation et de communication sur les méfaits de la corruption et les pratiques assimilées;
- L'organisation d'une série de formation en terme de renforcement des capacités des membres de l'ANBGLC installés dans les régions administratives avec pour objectifs la qualification de leurs méthodes de travail, leur dotation en équipements et matériels de fonctionnement ainsi que le renouvellement des instances du Comité de pilotage des Antennes. Cette démarche vise à prendre en compte, la participation des nouveaux acteurs tout comme, les questions émergentes liées à la transition ;
- L'organisation le 9 décembre 2010 de la journée mondiale de lutte contre la corruption et la vulgarisation de la convention de l'ONU contre la corruption à Kindia.

II-Activités réalisées :

En dépit des difficultés, les activités programmées ont été réalisées comme suit :

Depuis le décret portant organisation et fonctionnement du Ministère du Contrôle Economique et des Audits qui fait de l'Agence une personne juridique autonome et spécialisé. L'Agence a mis en place le reste des 3 Antennes régionales de promotion de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption à Faranah, Boké et Mamou en vue de compléter la chaine du contrôle citoyens des deniers publics destinés à la satisfaction des prestations publiques en faveur des populations.

Par ailleurs, en plus des activités de sensibilisation, l'Agence envisage dans le cadre des appuis du PADIPOC d'organiser deux ateliers de formation à Mamou et à Faranah à l'intention des nouveaux membres en vue de renforcer les capacités desdites Antennes notamment, les représentants de la société civile et du secteur privé afin de leur permettre d'exercer correctement leurs missions de contrôle citoyen au niveau de la gouvernance locale. Deux supports pédagogiques sont déjà élaborés par des consultants à cet effet.

Outre ces mesures, l'Agence a focalisé ses efforts sur le processus de formulation et de rédaction du programme national de bonne gouvernance à l'instar de tous les pays membres de la CEDEAO qui progressent grâce à cet instrument de cadrage en Guinée.

A ce titre, elle a mis en place en relation avec le ministère du Contrôle Economique et des Audits le comité technique de formulation dudit programme à composition tripartite, (société civile, administration et secteur privé) et engagé le processus depuis mai 2010.

La stratégie préconisée à cet effet de ce programme s'articule autour des points suivants :

- Poursuivre les mesures d'assainissement des finances publiques et accroître les rendements des ressources publiques ;
- Consolider et renforcer la primauté du droit et la démocratie;
- renforcer l'action de la société civile et les capacités du secteur privé à produire de la croissance;
- adopter une approche réaliste de la mise en œuvre des politiques et mesures de réforme en matière de lutte contre la corruption et de promotion de transparence.

Dans le cadre des investigations, elle a reçu deux importants dossiers qui sont en cours d'examen à savoir, l'affaire de la gare routière de Bambeto et le dossier relatif à la situation d'un groupe d'enseignant. L'examen de ces dossiers est en cours au bureau des plaintes de l'ANLC.

- Par ailleurs, l'ANLC a bénéficié d'un appui du PNUD en vue de la formation de 50 auditeurs publics et cadres de l'Agence et le Ministère qui vont être déployés à l'intérieur du pays, en vue d'assurer un contrôle permanent et effectif au niveau de la gouvernance locale.

En ce qui concerne le recouvrement des créances exigibles de l'Etat, l'ANLC membre de la commission interministérielle de recouvrement des créances mis en place en Avril 2010 a recouvré de nos jours, plus de 140.594.129.000 GNF et l'opération se poursuit. Dans le même sens.

Dans le cadre du partenariat et de ses contributions aux programmes nationaux de développement, l'ANLC continue à participer aux travaux de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté SRP ; à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives ITE ; au dialogue civilo-militaire dans le cadre de la consolidation de la paix et à l'exercice de programmation du PNUD dans le cadre de l'UNDAF.

En dépit de ses efforts, des difficultés existent liées à la situation politique et économique auxquelles le pays est confronté depuis décembre 2008.

Malgré cette situation, l'Agence, avec l'appui de ses partenaires a continué à travailler comme rappelé ci-haut, sur plusieurs dossiers dont entre autres :

1. Programme National de Bonne Gouvernance :

En ce qui concerne le programme national de bonne gouvernance, l'Agence a déjà élaboré et fait signer les textes organiques (Arrêtés de création en annexe) portant structuration du comité technique de formulation du programme de la bonne gouvernance et définition des termes de référence relatifs à la rédaction dudit programme assorti d'un chronogramme des activités à mener.

2. Projet de loi anti-corruption :

En ce qui concerne le projet de loi anti-corruption qui constitue une forte recommandation des instances de l'ONU comme celle de l'ONUDC, de l'Union Africaine et de la CEDEAO, le draft de l'avant projet de ladite loi anti-corruption a été présente en premier ressort à la commission économique du CNT. Il est déjà programmé pour le conseil du gouvernement pour approbation et va être ratifié par la suite par le CNT dans les jours qui suivent.

3. Sensibilisation et prévention :

En ce qui concerne les outils pédagogiques et les supports de communication et de mobilisation, une réunion de concertation est prévue entre le PADIPOC ET L'ANBGLC en vue de valider les projets relatifs à la formation des Antennes en matière de contrôle citoyen du budget de l'Etat et des collectivités et des deniers publics ainsi que les actions de sensibilisation et d'implication de la société civile et du secteur privé à réaliser pour l'année 2010.

4. Détection et répression :

En ce qui concerne la répression de la corruption et la moralisation des activités économiques, l'Agence a déroulé les activités ci-après :

L'AGBNLC et le comité interministériel de recouvrement des créances de l'Etat poursuivent les actions de recouvrement dans ses locaux depuis le mois d'avril 2010.

L'Agence a parachevé, la mise en place des (3) Antennes régionales en vue de compléter la chaîne de répression de la corruption à FARANAH, Mamou et Boké.

Dans le cadre des contributions, l'Agence, en tant que membre du comité de pilotage et de l'initiative de Transparence dans les industries extractives (ITIE), a participé à la validation du pré-rapport du cabinet international d'audit Deloitte 2007-2008 des paiements effectués par les Sociétés minières à l'Etat en faveur des collectivités.

Dans le même ordre, elle continue à participé aux sessions de formation sur les techniques de validation des rapports de l'ITIE et la stratégie de communication disséminée par l'ONG Internationale dénommée, « publiez ce que vous payez ».

Par ailleurs, en sa qualité de rapporteur de groupe thématique suivi-évaluation de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP), elle a participé à la rédaction du rapport intérimaire de la SRPII qui est élaboré pour un an.

Difficultés rencontrées :

Les difficultés rencontrées sont liées aux questions budgétaires et au faible accompagnement des partenaires depuis l'avènement du 23 décembre date de prise du pouvoir par l'armée. Toutefois, l'Agence a réalisé des résultats liés à la transition.

C'est là où le soutien en termes de renforcement des capacités institutionnelles et humaines du PADIPOC à l'ANBGLC à travers l'appui technique et financier de la Banque Africaine de Développement (BAD) est important et qu'il convient de renforcer et d'amplifier l'appui du gouvernement et de ses partenaires notamment, celui du PADIPOC. Grâce à cet appui, l'Agence a été restaurée et rendue opérationnelle.

Conclusion :

Pour atteindre les objectifs de Bonne Gouvernance et de lutte contre la corruption, il convient de souligner que quelle que soit les situations de contreperformance du pays, il reste nécessaire et important que les partenaires au développement soutiennent et continuent tout au moins à renforcer les organes de contrôle et d'intégrité car eux seuls peuvent assurer et promouvoir la bonne gestion des deniers publics et consolider la démocratie.

Pour terminer, l'Agence remercie toutes les institutions et tous les acteurs qui collaborent avec elle et surtout, les partenaires techniques et financiers qui appuient ses actions notamment, la Banque Africaine de Développement BAD.

Documents joints :

- Arrêté portant organisation et fonctionnement de l'ANBGLC ;
- Arrêtes portant structuration des organes de gestion de la Bonne Gouvernance et définition des missions des Antennes régionales de lutte contre la corruption et les pratiques assimilées ;
- Projet de formation des membres des Antennes de lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance.

Conakry, le 19 Août 2010

Ministère du Contrôle Economique et Financier

Agence Nationale de Lutte contre la Corruption (ANLC)

Service Administratif et Financier

EXECUTION DES CREDITS 2010

	Subventions	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
Subventions demandées	1 822 072 000													
Subventions accordées		241 094 377				150 000 000				225 000 000		150 000 000		766 094 377
Subventions PNUD				19 847 625								67 814 000		87 661 625
Traitements & Indemnités		18 758 500	18 758 500	21 947 700	22 097 700	21 947 700	21 947 700	21 947 700	21 947 700	24 431 500	25 576 700	26 121 900	26 121 900	271 605 200
Serv.cent.	Siège (A)	18 758 500	18 758 500	21 947 700	22 097 700	21 947 700	21 947 700	21 947 700	21 947 700	24 431 500	25 576 700	26 121 900	26 121 900	271 605 200
Fournitures et biens courants		2 693 900	8 930 000	6 021 900	32 500 000	8 950 000	12 500 000	8 147 600	13 200 000	20 095 100	6 294 800	10 051 400	7 000 000	136 384 700
Carburant		2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	30 000 000
Pré-imprimés		193 900		371 900	10 000 000					885 100	544 800	1 401 400		13 397 100
Fournitures pts mat. de bureau					10 000 000	6 450 000	4 854 500		6 647 600		3 250 000	6 150 000		37 352 100
Fournitures et mat. Informatiques			6 430 000	3 150 000			5 145 500	5 647 600	4 052 400	16 710 000				41 135 500
Autres matériels techniques					10 000 000								4 500 000	14 500 000
Combustible grpes électrogènes														0
Carburant														0
Fournitures et biens spécifiques		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prestations diverses		15 050 000	50 000	50 000	50 000	50 000	6 050 000	50 000	50 000	30 050 000	6 050 000	50 000	67 864 000	125 414 000
Séminaires/Ateliers		15 000 000								30 000 000				
Stage et formation													67 814 000	67 814 000
Loyer Bureau/Bâtim. administratif							6 000 000				6 000 000			12 000 000
Antennes Rég.														0
Nettoyage de locaux		50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	600 000
Acquisition rénovation bâtiments														0
Conso. Eau électricité téléphone		2 673 215	256 900	1 171 800	1 486 478	1 132 206	309 376	336 800	489 520	427 697	155 700	192 000	302 951	8 934 643
Eau		2 500 000			250 937				138 920	226 697				3 116 554
Electricité														0
Téléphone, Fax et Internet		173 215	256 900	1 171 800	1 235 541	1 132 206	309 376	336 800	350 600	201 000	155 700	192 000	302 951	5 818 089
Frais de déplacement		0	0	0	10 620 750	3 500 000	33 034 500	8 615 000	7 000 000	0	0	23 403 000	0	86 173 250
Indemnités missions à l'intérieur					5 565 000	2 000 000	7 590 000	2 250 000	7 000 000			19 003 000		43 408 000
Transport missions à l'intérieur					5 055 750	1 500 000	23 584 500					4 400 000		34 540 250
Indemnités missions à l'extérieur							1 860 000	6 365 000						8 225 000
Transport missions à l'extérieur														0
Frais de représentation & Manisf.		0	0	19 847 625	0	2 620 200	0	0	0	0	5 000 000	12 899 000	0	40 366 825
Cérémonies et réceptions				19 847 625		2 620 200					5 000 000	12 899 000		40 366 825
Entretien mainten. Immobilis.		6 490 000	3 337 500	8 695 000	13 036 500	5 311 500	112 500	12 496 400	5 674 000	4 428 500	7 395 000	4 501 000	5 652 500	77 130 400
Mat.&Mobilier			150 000					4 352 400						4 502 400
Mat. Informatique					2 500 000						7 250 000			9 750 000
Autres matériel technique			3 000 000			5 175 000						4 350 000		12 525 000
Véhicules automobiles		6 350 000		6 450 000	6 250 000			8 000 000	5 500 000	4 292 500			5 500 000	42 342 500
Autres moyens de trsprrt														0
Bâtiements administr.		140 000	187 500	2 245 000	4 286 500	136 500	112 500	144 000	174 000	136 000	145 000	151 000	152 500	8 010 500
Logiciels(autres immob.incorp.(*))														0
	S TOTAL (B)	26 907 115	12 574 400	35 786 325	57 693 728	21 563 906	52 006 376	29 645 800	26 413 520	55 001 297	24 895 500	51 096 400	80 819 451	474 403 818
	TOT (A+B)	45 665 615	31 332 900	57 734 025	79 791 428	43 511 606	73 954 076	51 593 500	48 361 220	79 432 797	50 472 200	77 218 300	106 941 351	746 009 018